

# *Saint-Michel-le-Cloucq*

*Bulletin Municipal - Décembre 2024*



*Tout à côté de la ville, une commune à la campagne  
Où il fait bon vivre !*

# Mot du Maire



Chères Michelaises et Chers Michelais,

Nos paysages prennent doucement leurs couleurs de l'automne et les travaux des champs ont pris du retard suite aux intempéries. Dans ce contexte, j'ai une pensée affective pour tous nos amis espagnols durement touchés dans la région de Valence. Cet épisode tragique sûrement lié au dérèglement climatique mais aussi à une urbanisation débridée, doit faire réfléchir tous les élus sur l'élaboration de leurs futurs projets.

Chez nous, les résultats des élections européennes et législatives ont animé les discussions. Malgré la nomination tardive d'un nouveau gouvernement, l'équipe municipale n'a pas cessé d'œuvrer à votre service. D'ailleurs, cette année le slogan du 106<sup>ème</sup> congrès des maires auquel j'ai participé était le suivant « **les Communes. Heureusement** »

**Heureusement** que nous avons continué d'accueillir vos enfants au périscolaire et au restaurant scolaire.

**Heureusement** que le guichet de la mairie est resté ouvert pour vous informer et délivrer vos documents administratifs.

**Heureusement** que nous avons continué à entretenir vos espaces communs.

**Heureusement** que nos projets d'investissement aboutissent pour soutenir l'économie locale.

Cette liste est non exhaustive, nos collectivités sont appelées à faire des économies importantes, pourtant la gestion de nos budgets reste rigoureuse et équilibrée en dépenses et en recettes .

En feuilletant page par page votre bulletin municipal, vous constaterez que la commune de Saint-Michel-le-Cloucq reste une commune active et bien vivante. Je vous encourage à continuer dans ce sens et faire rayonner notre identité.

La régularisation des terrains communs dans notre cimetière communal va se poursuivre jusqu'en octobre 2025. Je m'attache personnellement à suivre l'évolution du projet afin d'apporter de la sérénité dans vos familles et de la lisibilité réglementaire pour les futures générations.

A vous tous qui m'interpellez sur ce sujet, la fabrication de la nouvelle passerelle du Gué Verdon est terminée et a été posée le jeudi 28 novembre 2024.

Avec toute mon équipe municipale, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année entourés de vos êtres chers.

Le Maire, Francis Guillon

## *Soirée de cérémonie des vœux du Maire*

Tous les Michelais sont invités à cette soirée conviviale le vendredi 24 janvier à la salle des fêtes à partir de 19h.





COMMISSION GENERALE DES INFRASTRUCTURES :

Pascal GAINET



**QUE D'EAU,  
QUE D'EAU....**

*Même moi, j'en ai marre*



Comme chacun a pu le constater, l'année 2024 a été particulièrement pluvieuse avec des sols saturés et des orages violents qui ont provoqué des inondations. Le réseau routier communal a beaucoup souffert et les nids de poule se sont multipliés, nécessitant deux interventions en début de printemps, en plus des interventions estivales habituelles. Dix tonnes d'émulsion gravillonnaire (point à temps ou PATA) ont été nécessaires, soit le double d'il y a deux ans. Le réseau a pu être stabilisé mais il reste fragile, surtout sur les chemins de plaine.

Mais ces inondations ont aussi concerné des habitations et donné lieu à des litiges. Lorsque les eaux de ruissellement en secteur urbain ont débordé des caniveaux, la mairie a fait procéder à des élévations de trottoir, des remplacements de buse et des curages de fossés d'évacuation. Il n'en reste pas moins que le réseau tubulaire souterrain n'a pas été conçu pour faire face aux pluies violentes que le changement climatique rendra de plus en plus fréquentes et qu'il appartient à chaque habitant concerné de réagir à son niveau aux alertes météo en anticipant l'évènement.

Il arrive que l'eau coule de chez le voisin et vous inonde. Sur ce point, le code civil est clair : Si de l'eau de pluie provenant de votre toit s'écoule chez votre voisin, vous devez utiliser des gouttières afin que l'eau soit canalisée pour s'écouler sur votre terrain ou sur la voie publique (art 681). Concernant le ruissellement, les eaux du terrain en haut doivent s'écouler librement vers le terrain d'en bas, le propriétaire inférieur ne peut élever de digue qui empêche cet écoulement et le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur (art 640).

Tous ces litiges peuvent être réglés à l'amiable si chacun met dans son vin...de l'eau !



*Chemin des Rouails*



## BATIMENT



Le projet de rénovation énergétique au groupe scolaire est actuellement en phase de consultation des entreprises. Il concerne le changement des chaudières fioul d'origine (datant de 1981), toujours fonctionnelles mais énergivores par une chaudière à pellets. Des travaux d'isolation et de baisse des plafonds ainsi que d'éclairage à LED sont aussi prévus afin de réduire considérablement les consommations d'énergie.

Au cours de notre réflexion, il est devenu évident que faire des plafonds neufs sous une toiture de 44 ans (jamais remaniée et qui est source de fuites) est un non-sens. C'est pourquoi la réfection des toitures s'ajoute au projet. L'ensemble des travaux est prévu en 2025.

Des aménagements de sécurité anti-intrusion viennent d'être installés à l'entrée de l'école. Il s'agit de grilles réhaussées et d'un portail avec ouverture à distance.

## MAIRIE

Le projet de rénovation énergétique de la Mairie mené en parallèle au projet d'école est reporté.

## ANCIENNE MAISON D'ECOLE

Les travaux de rénovation de l'ancienne maison d'école rue de la Mairie sont en cours. A terme ce seront 3 logements locatifs qui seront disponibles à l'été 2025.



## PASSERELLE GUE VERDON

Lors d'une crue de l'hiver dernier, notre passerelle de Gué Verdon a été arrachée et détériorée. Aussitôt et avec les services de la communauté de communes qui gère les sentiers de randonnée, nous nous sommes mis au travail, dans un premier temps pour déposer l'ouvrage et sécuriser le site, puis envisager la réparation ou la reconstruction. Très vite l'option de la pose d'une nouvelle passerelle a été décidée.

Cette passerelle en aluminium a été fabriquée à Fontenay-le-Comte dans l'entreprise Atlantic Maritime et a été mise en place le jeudi 28 novembre 2024. Pour information, une partie de l'ancienne structure va pouvoir être réutilisée dans une autre commune de la communauté de communes.



## SALLE DES PLATANES

Le parquet bois de la salle des Platanes a été retiré et remplacé par un carrelage. L'évier a été mis aux normes accessibilité.

## CIRCULATION A LA MAISON BRULEE

Après le constat des riverains de vitesses excessives route de Fontenay, des chicane provisoires ont été installées pour test. Une nouvelle consultation avec les riverains a eu lieu et des devis sont en cours pour installer un dispositif fixe en 2025.





COMMISSION ANIMATION, VIE ASSOCIATIVE ET COMMUNICATION :  
*Pierrette RAGUIN*



## FÊTE AU VILLAGE

La mairie a récemment remercié autour d'un apéritif dinatoire tous les bénévoles qui avaient œuvré pour la réussite de la fête au village du 25 août dernier.

Cette fête qui s'est déroulée toute la journée dans une joyeuse ambiance a réuni un public très nombreux de Michelais mais aussi d'habitants du territoire et de touristes de passage. Jeux, spectacles, animations diverses concoctées par le comité consultatif d'animation et les associations leurs ont permis de passer un excellent moment de détente et de partage. La municipalité remercie toutes les bonnes volontés qui ont contribué au succès de cette journée.



## NOUVEAU DRAPEAU

Une grande cérémonie de remise d'un nouveau drapeau s'est déroulée le samedi 12 octobre. Ce nouveau drapeau Devoir de mémoire porte les sigles PG-CATM, OPEX, veuves et sympathisants sur une face et le blason de la commune sur l'autre face. Au cours de la cérémonie protocolaire il a été porté par les jeunes élus du CME. Un cortège de 200 personnes a accompagné le défilé de nombreux portes drapeaux des associations d'anciens combattants. La participation des élèves de l'école de la fontaine a été saluée par les officiels présents, et ce sont les enfants qui ont clôturé la cérémonie en chantant La Marseillaise.



*une naissance*  
**un LIVRE**

## ACCUEIL DES NOUVEAUX- NÉS

Pour accueillir les bébés Michelais nés en 2024, la mairie leur offrira un livre lors d'un moment convivial à la bibliothèque en Février prochain. Les familles seront invitées individuellement.





## ANIMATION QUINZAINES BLEUE

Le mauvais temps est venu perturber notre animation du mercredi 9 octobre dernier. La randonnée contée prévue s'est transformée en après-midi jeux de sociétés qui a tout de même rassemblé une cinquantaine de participants. Dans une ambiance chaleureuse toutes les générations se sont confrontées au travers de différents jeux de sociétés avant d'apprécier le spectacle donné sur scène par les bénévoles de l'association « Mille et une pages » et de partager le traditionnel chocolat chaud et la brioche.



## ACHAT GROPÉ DE FIOUL

Le service « commande groupée de fioul domestique » mis en place par la mairie peut vous faire bénéficier d'un prix plus avantageux. Nous avons actuellement une vingtaine de foyers inscrits au groupe. La prochaine commande aura lieu en février 2025. Si vous désirez rejoindre le groupe, veuillez contacter la mairie au 02 51 69 26 32.



## ENQUETE BOIS PELLETS

A l'avenir, un achat groupé de pellets bois pourrait être envisagé. Selon les retours que vous ferez en Mairie, l'option sera étudiée. Merci de vous signaler si vous êtes intéressés dès à présent au 02.51.69.26.32.



## DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Cet été 6 jeunes de 16 et 17 ans se sont engagés pour effectuer des petits chantiers sur la commune encadrés par les agents communaux et des élus. Par leurs différentes missions de désherbage, ménage et entretien du matériel des salles, ils ont participé à l'amélioration de notre cadre de vie.

## TRANSPORT SOLIDAIRE

Notre équipe de 5 accompagnants bénévoles est toujours disponible pour répondre aux besoins des habitants de la commune ne disposant pas de moyen de locomotion ou ne pouvant momentanément conduire pour assurer leurs déplacements occasionnels. Pour toute nouvelle inscription n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie.



## GROUPEMENT COMPLEMENTAIRE

Depuis 2022, la mairie s'est rapprochée d'un conseiller en assurance pour proposer une complémentaire santé aux habitants de la commune à des conditions tarifaires préférentielles. Une réunion d'information publique aura lieu le jeudi 27 février à 15h, salle annexe des Platanes.



## OCTOBRE ROSE

La marche d'Octobre Rose organisée par les 5 communes du pôle de proximité s'est déroulée le dimanche 6 octobre sur la commune de Pissotte. Un groupe de randonneurs Michelais a participé à cette randonnée dont les bénéfices ont été reversés à l'Association Vendéenne de Lutte contre le Cancer.



## LE NID DES AIDANTS

Le nid des aidants, plateforme d'accompagnement et de répit des aidants, financée par l'Agence Régionale de Santé intervient sur notre commune.

La mairie met à sa disposition la salle annexe des Platanes pour des ateliers collectifs : sophrologie, gym douce, art thérapie. Ce service est gratuit, il vous suffit de joindre le service au 06 08 34 71 01

ou par mail à : [pfr.sudvendee@lna-sante.com](mailto:pfr.sudvendee@lna-sante.com).



## ACCUEILS DE LOISIRS

**Inscriptions 2025 !** Il est demandé aux familles de renouveler le dossier d'inscription auprès de l'accueil de loisirs de son choix. Informations et renseignements des 9 accueils de loisirs sur le site [www.fontenayvendee.fr](http://www.fontenayvendee.fr)

Un nouvel accueil de loisirs « Les Moulins enchantés » a ouvert ses portes en septembre 2024 au 55 avenue Georges-Pompidou (quartier des Moulins Liots) à Fontenay-le-Comte.

## RELAIS PETITE ENFANCE ITINERANT

Le Relais petite enfance itinérant est un service gratuit et de proximité. C'est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges qui s'adresse aux futurs parents, parents et professionnels de la petite enfance (assistants maternels et gardes d'enfants à domicile). La mairie met à disposition les locaux du périscolaire pour les matinées d'éveil du RPEI.

Contacts : Ida Guerresse et Noémie Pouhet, animatrices RPEI au 02 51 53 41 08/06 72 90 89 80 et à [rpei@fontenayvendee.fr](mailto:rpei@fontenayvendee.fr)



## ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE

**La communauté de communes vous propose :**

Pour vous accompagner gratuitement dans vos démarches numériques, les conseillers numériques du territoire du Pays de Fontenay-Vendée sont à votre disposition : Teddy Prineau, conseiller numérique du Pays de Fontenay-Vendée au 02 51 50 31 75 / 06 75 05 53 39 – [conseillernumerique@fontenayvendee.fr](mailto:conseillernumerique@fontenayvendee.fr) et Nadia Abayez, conseillère numérique de l'Oddas au 02 51 69 26 53 ou par mail à : [nadia.a@oddas.fr](mailto:nadia.a@oddas.fr)

**La commune vous propose :**

Un point numérique de proximité pour une aide dans l'utilisation de votre ordinateur, tablette, smartphone!

Tous les premiers mercredis de chaque mois, un bénévole sera présent en Mairie pour vous aider de 9h00 à 12h00, ce service est gratuit.

Inscriptions et infos au 02 51 69 26 32.



## ACTES D'ETAT CIVIL



Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir 8 bébés



6 mariages ont été célébrés



7 personnes nous ont quittés





### PAUSE MERIDIENNE :

Ce temps du midi comprend la prise en charge des enfants à la sortie de la classe ou des APC (temps d'aide personnalisé), le repas, la sieste et la surveillance de cour entre 12h00 et 13h20. Chaque vendredi, un stagiaire apprenti BPJEPS APT intervient pendant la pause méridienne pour proposer aux enfants des actions sportives de type multi-activités.

### La Loi EGalim, de quoi parle-t-on ?

La loi EGalim (Loi n° 2018-938) a trois objectifs principaux. Elle vise d'abord à mieux **rémunérer les producteurs** et tous **les acteurs de la filière agricole** pour leur permettre de vivre dignement de leur travail. Elle permet également de **garantir la qualité sanitaire, environnementale** des produits présents dans l'assiette des consommateurs. Enfin, elle **lutte contre le gaspillage alimentaire** et favorise **une alimentation saine et durable pour tous**.



Quelques exemples concrets : obligation de **rendre publics les engagements** en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, un **menu végétarien** une fois par semaine, au moins **50 % de produits de qualité et durables** au 1er Janvier 2022 dont au moins 20% de produits biologiques, **interdiction** des ustensiles en plastique à usage unique

Chaque midi, 28 repas maternelles et 51 repas élémentaires sont servis sur 2 services, soit 79 repas.

Les maternelles mangent de 12h à 12h45 et les élémentaires de 12h45 à 13h20.

Les repas sont fournis par la société Restoria de Bournezeau. Le contrat arrivant à échéance en juillet 2025, un nouveau marché public de services sera lancé en début d'année 2025.

**Tarifs** : Repas enfants : QF <= 1000 : 1€

QF 1001 à 1500 : 4,25€

QF >1500 : 4,40€

Achat de serviettes en papier : 1,30€ par an et par enfant en classe élémentaire.

Repas adultes : 5,50€

Depuis l'année 2022/2023, l'état nous attribue une aide pour financer les repas à 1 euro. Suivant leur quotient familial, certaines familles bénéficient soit du repas à 1 euro, soit d'un tarif réduit.

Je rappelle toutefois que cette aide est **provisoire**. Si l'état décide de la supprimer, tous les repas seront à nouveau facturés au tarif normal soit actuellement 4,40 euros.



### AMENAGEMENTS

Les filets des buts ont été changés et comme vous avez pu le remarquer, des travaux de sécurisation de l'école ont été effectués au cours des vacances de la Toussaint avec la pose d'un portail électrique et la rehausse du muret de la maternelle.





COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES : Patricia NARDIN

### ACCUEIL PERISCOLAIRE

Horaires d'ouverture : 7h30—8h50 le matin et 16h30—18h45 le soir.

Il est demandé aux parents d'accompagner leurs enfants jusqu'à la porte d'entrée le matin et de ne pas venir récupérer les enfants au moment où les enfants sont à table au restaurant scolaire pendant le goûter, soit entre 16h40 et 17h15.

Un partenariat avec nos voisins de la Maison bleue est mis en place avec des rencontres mensuelles sur des vendredis soirs.



Les tarifs des services périscolaires sont établis sur la base du quotient familial, il est donc demandé aux familles de le fournir avec le dossier d'inscription. En cas d'évolution de QF, le changement de tarif dans la facturation ne s'effectuera qu'après réception du justificatif de QF CAF :

MATIN :	QF < 1000	Arrivée avant 8H : 1,65€	Arrivée après 8H : 1,45€
	QF > 1000	Arrivée avant 8H : 1,85€	Arrivée après 8H : 1,60€
SOIR :	QF < 1000	Départ avant 18H : 2,05€	Départ après 18H : 2,05€ + 0,35€
	QF >1000	Départ avant 18H : 2,25€	Départ après 18H : 2,25€ + 0,35€

**PENALITES :** Pour la non inscription préalable à l'accueil périscolaire et après 2 rappels à l'ordre, une pénalité de 5€ par famille sera facturée aux parents. Pour le non-respect des heures de fermeture de l'accueil périscolaire : 5€ de pénalités seront appliqués par quart d'heure et par enfant en sachant que tout quart d'heure commencé est dû. En cas de problème, merci de contacter directement l'accueil au 02.51.00.78.98.

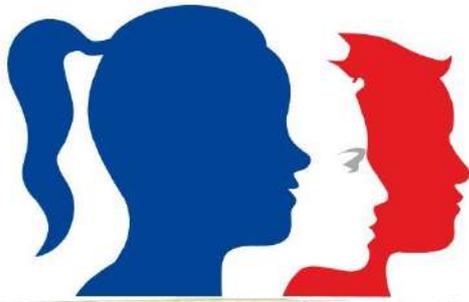
### TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire est toujours assuré par la Société SOULARD de Fontenay Le Comte, 14 enfants sont inscrits cette année.

Le Conseil Régional des Pays de Loire prend en charge toute la gestion, les règlements ainsi que la fourniture des gilets haute visibilité. Le port de celui-ci est obligatoire sur le trajet « maison /arrêt de bus » ainsi que dans le car.

La commune quant à elle rembourse aux familles 50€ (sur les 155€) par an et par enfant scolarisé à l'école de la fontaine sur justificatif de paiement fourni par Aléop et RIB en fin d'année et au prorata de la fréquentation.





# CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

25 août : vente bocal bonbon et service de l'apéritif sans alcool à la fête au village



Remise des diplômes aux anciens élus.



Nous disons merci, au revoir et bonne continuation à Antoine Turpaud, Yanis Jary Caquineau, Jade Brunier, Noah Mollé, Félix Goimard et Emin Kaya Jahiel. Marie Charpentier, Lyna Messant, Soan Da Cruz et Calie Naudon vont poursuivre les projets



Cérémonie du 12 octobre



03 juillet : atelier cuisine et goûter à la Maphav





## ECOLE LA FONTAINE

A la rentrée 2024, ce sont 85 élèves qui sont inscrits à l'école de la fontaine, répartis sur 4 classes :

- > Elèves de TPS-PS-MS : classe de Mme Florence Renaudeau, secondée par Mme Christine Guillon.
- > Elèves de GS-CP : classe de Mme Laura Massicot, aidée par Mme Corinne Guérin.
- > Elèves de CE1-CE2 : classe de Mme Estelle Paud, directrice, et de Mme Charlotte Clarenne.
- > Elèves de CM1-CM2 : classe de Mme Amandine Martin.

Nous accueillons les enfants à partir de 2 ans, à la rentrée ou en cours d'année. Merci de vous rapprocher au plus tôt de l'école pour une demande de renseignements ou d'inscription.

Cette année scolaire est placée sous le signe de la mer avec le Vendée Globe et sera marquée par de nombreux projets, événements sportifs et rencontres !

Notre école peut compter sur l'aide de partenaires précieux :

**La Commune** entretient notre groupe scolaire et finance également les achats de fournitures et manuels scolaires. La Commune participe également aux déplacements en car en versant une subvention à la Coopérative Scolaire.

**L'Association des Parents d'Elèves (APE)** contribue au bon fonctionnement de notre école en finançant de nombreux projets. Elle organise deux temps forts de l'année : la fête de Noël et la fête de l'école.

**L'Association de l'Étincelle** reverse une partie de ses bénéfices à l'école.

**L'Amicale Laïque**, aujourd'hui dissoute, poursuit cependant son œuvre de soutien à l'école en lui reversant ses fonds restants.

**Merci de participer aux actions proposées tout au long de l'année par ces associations, votre soutien revient directement aux enfants scolarisés à l'école !**



Toute l'équipe enseignante de l'école de la fontaine vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !



*Cross des CE1—CE2*



1000 et 1 pages

## INFORMATIONS COMMUNALES



La bibliothèque municipale est gérée et animée par l'association « Mille et une Pages ». Les locaux sont à la disposition de tous les habitants le mercredi de 16h00 à 19h00, vendredi de 16h30 à 19h00 et le samedi de 10h à 12h30 ! Des nouveautés sont mises à disposition, par des achats réguliers et par les prêts de la Bibliothèque de Vendée tous les 15 jours



L'inscription à la bibliothèque est gratuite

**Fermeture annuelle du 21 décembre 2024 au 8 janvier 2025.**  
**REPRISE : mercredi 8 janvier 2025 de 16h00 à 19h00.**

### Que dire de l'année qui se termine ?

Mercredi 9 octobre, nous avons participé à la **Semaine Bleue** avec une lecture « théâtralisée » du livre « **Vibidia, la cocci-nelle super inquiète** » de **Pascal Parisot et Marc Boutavant**, à **voire disposition à l'emprunt à la Bibliothèque.**

Séance à la Salle des Fêtes puisque le soleil nous a laissé tomber !!! mais le public était là et s'est bien amusé !!!



### 2025

Après plus de 2 ans de travaux préparatoires, cette année (1<sup>er</sup> trimestre peut-être...) va voir notre Bibliothèque rallier le **réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay**. Donc du changement pour nous d'abord pour la gestion et mise en place. Pour les lecteurs, un choix plus grand d'ouvrages présents sur un portail à découvrir, une plus grande facilité d'accès aux bibliothèques, possibilité de retenir un livre... nous vous tiendrons informés en temps utile.



N'oubliez pas notre page Facebook active : [Bibliothèque 1001 pages](#)

Pensez à **l'espace e-média** de la Bibliothèque de la Vendée : tutos, livres sur liseuses, l'actualité dans les journaux, jeux pour enfants, films...à découvrir. Demandez-nous, c'est très simple ! il suffit d'adhérer.



**LES BEBES LECTEURS** à la bibliothèque, les mercredis à 10 heures, une fois par mois.  
Le calendrier vous parviendra en janvier 2025.

Nous vous rappelons que notre équipe peut encore « s'étoffer », nous faisons donc un appel à ceux et celles qui aimeraient nous rejoindre, même pour quelques moments seulement. Téléphone : 02.51.50.51.13.

**Joyeux Noël et Bonne Année 2025 à tous et surtout portez vous bien !**



# INFORMATIONS COMMUNALES

## DEPOTS SAUVAGES

Sont considérés comme dépôts sauvages **tous les encombrants et sacs déposés dans la nature, mais aussi au pied des conteneurs d'apport volontaire** des papiers et verre et même le bac sorti sur l'espace public en dehors des créneaux autorisés par le règlement de collecte du Sycodem... Il peut s'agir d'une simple incompréhension des consignes de la part de l'utilisateur ou d'un geste d'incivilité volontaire... Il est donc important de respecter les mesures mises en place pour éviter toute complication.

Une amende administrative d'un montant de 500€ pourra être infligée au contrevenant (délibération du 5 juin 2023).



## STOP AUX BRUITS INUTILES

### LES PROPRIETAIRES D'ANIMAUX

et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, de jour comme de nuit.



SONORES.....

LES  
NUISANCES



### LES ACTIVITES

De rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisées par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (liste non limitative) ne peuvent être effectuées que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

## ANIMAUX DOMESTIQUES

### DIVAGATION DES CHIENS

Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique et les chiens susceptibles d'être dangereux (chiens de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>ème</sup> catégorie) doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

### DECLARATION EN MAIRIE

Chiens 1<sup>ère</sup> catégorie : Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (chiens dits pit-bulls) / Mastiff (chiens dits boerbulls) / Tosa.

Chiens 2<sup>ème</sup> catégorie : de race Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier / de race Rottweiler / de race Tosa / ou inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture (le LOF) et qui peuvent être rapprochés morphologiquement des chiens de la race Rottweiler



L'identification par **puce électronique** ou par **tatouage** est **obligatoire** pour tous les chiens âgés de plus de 4 mois vivant en France.

#### Puce électronique



- 🐾 Pas d'anesthésie
- 🐾 Détecté par un lecteur
- 🐾 Un matricule composé de 15 chiffres
- 🐾 Permet de circuler à l'intérieur de l'Union Européenne

#### Tatouage

ABCD9876

- 🐾 Sous anesthésie générale
- 🐾 Situé dans l'oreille droite de l'animal
- 🐾 Visibilité à vie
- 🐾 Rapide et facile d'accès



## PASSEPORTS ET CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ (CNI) À SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ :

La commune de Saint-Michel-le-Cloucq est équipée d'un guichet pour recueillir les demandes de passeports et de cartes nationales d'identité, ainsi que leur renouvellement.

Pour ce faire, il faut d'abord faire une pré-demande sur le site internet :

<https://passeport.ants.gouv.fr/?lang=fr>

Puis prendre rendez-vous sur le site de la commune :

<https://troov.com/mairie-de-saint-michel-le-cloucq/rendez-vous>

Le réseau France Services présent sur le territoire peut vous accompagner dans vos démarches administratives dématérialisées. Une permanence s'est installée à l'Orbrie à la bibliothèque 21 rue du Docteur Audé les jeudis de 14 h à 17 h. Contact : 06.41.98.07.91/courriel : [pays-fontenay-vendee@france-services.gouv.fr](mailto:pays-fontenay-vendee@france-services.gouv.fr)

Liens utiles : <https://timbres.impots.gouv.fr/>  
<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

## La conciliation de justice

La conciliation permet de trouver une solution amiable pour régler un différend entre 2 parties ou plus, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge\*.

\* A moins que les parties n'aient préféré tenter une médiation ou une procédure participative, la conciliation de justice est obligatoire pour les litiges de moins de 5 000 € ou ayant trait à un conflit de voisinage.



### Elle concerne uniquement :

Consommation, Relations de voisinage (nuisance, immobilier) - Relations locataire/bailleur - Copropriété - Litiges entre personnes - Litiges commerciaux - Droit rural (baux) - Litiges prud'homaux.



### bonnes raisons de tenter la conciliation

1. Rapide
2. Gratuite
3. Confidentielle
4. Droits préservés
5. Accord officiel



## QUE FAIRE EN CAS DE LITIGE ?

Essayer d'abord un arrangement à l'amiable : exposer calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne. S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure.

Puis, passé un certain délai, saisissez le conciliateur, les forces de l'ordre ou le Tribunal Judiciaire.

CONCILIATEUR : M. Gilles DELPLANQUE.

Prendre rendez-vous au 06.66.48.26.49

ou par mail au

[gilles.delplanque@conciliateurdejustice.fr](mailto:gilles.delplanque@conciliateurdejustice.fr)

*N'oubliez pas de suivre toute l'actualité de notre commune sur notre site et sur notre page facebook : Commune de St Michel le Cloucq*

*N'hésitez pas à transmettre à la mairie toutes les informations concernant vos associations ou la vie de la commune, nous les publierons.*

**NOUVELLE ADRESSE MAIL COMMUNE : [mairie@saintmichellecloucq.fr](mailto:mairie@saintmichellecloucq.fr)**



## HABITAT

### Aides à la rénovation énergétique du logement

Isolation de combles ou des murs, changement de fenêtres, changement du système de chauffage, conseils en solaire photovoltaïque... Vous avez un projet de rénovation énergétique ? Vous souhaitez bénéficier d'une aide financière ? Propriétaire occupant ou propriétaire bailleur, un conseiller se tient à votre disposition les mercredis matin sur rendez-vous à Fontenay-le-Comte pour étudier gratuitement votre projet et vous permettre de bénéficier de l'accompagnement. Pour prendre rendez-vous, contactez la Communauté de communes au 02 28 13 07 07.



### Aides à l'embellissement de la façade ou de la toiture

Vous êtes propriétaire d'un logement dont la façade ou la toiture est dégradée, vous souhaitez effectuer des travaux de ravalement et de réfection, des aides existent. Pour vous accompagner dans vos projets de rénovation et vous permettre de bénéficier de toutes les aides financières adaptées à votre situation, un conseiller se tient à votre disposition les mercredis matin à Fontenay-le-Comte. Contactez-nous au 02 28 13 07 07.

## MOBILITÉ

### Transports en commun

Des solutions de transport en commun au quotidien : **Ligne 15** - Fontenay-le-Comte - La Roche-sur-Yon en 55 minutes par la ligne express avec une correspondance possible avec le TER pour Nantes et en 1 h 20 par Mouzeuil-Saint-Martin et Luçon ; **Ligne 520** - Fontenay-le-Comte – La Roche-sur-Yon en 1 h par Petosse et Pouillé ; **Ligne 16** - Fontenay-le-Comte – Niort en 45 minutes par Saint Martin de Fraigneau **Ligne 17** - Fontenay-le-Comte – La Rochelle en 1 h 10 par Les Velluire-sur-Vendée horaires et tarifs sur <https://aleop.paysdelaloire.fr/>



### Le transport à la Demande : un service de proximité bientôt sur le territoire !

Le service sera déployé début 2025 au départ de l'ensemble des centre-bourgs des communes de l'intercommunalité. Plus d'information en janvier sur <https://www.fontenayvendee.fr> rubrique mobilité.

## ASSAINISSEMENT

### STOP aux déchets dans le réseau d'assainissement

Le réseau d'assainissement n'est pas une poubelle ! Les dysfonctionnements présents sur les réseaux et dans les stations d'épuration entraînent des dépenses supplémentaires qui sont répercutées sur vos factures assainissement.

Il est important de jeter les lingettes, protections hygiéniques et couches dans votre poubelle. Les huiles et produits encrassants doivent quant à eux être évacués à la déchetterie. Les médicaments doivent être rapportés à la pharmacie et les désherbants déposés en déchetterie.

### Séparer les eaux pluviales des eaux usées

Les eaux pluviales provoquent une surcharge hydraulique dans le réseau des eaux usées et à la station d'épuration entraînant un surcoût lié aux consommations électriques. Les eaux de pluie doivent être gérées à la parcelle. Si les conditions le permettent, elles doivent être récupérées et/ou infiltrées sur le domaine privé (cuve de récupération, puits d'infiltration, drains...).

Enfin, pensez à ne pas vous débarrasser des mégots de cigarettes sur les voies publiques ou dans les grilles avaloirs qui sont directement raccordées aux ruisseaux, rivières et mers... Pour tout renseignement, contactez le service Assainissement au 02 28 13 04 50.

### Assainissement non collectif : contribution financière (demande à faire avant travaux)

La Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée contribue au financement de la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif. En effet, une somme de 2 000 € peut vous être versée, à condition d'avoir acheté votre habitation avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011, de sélectionner un bureau d'études charté pour la définition de la filière de traitement et de sélectionner une entreprise présentant une garantie décennale pour la réalisation des travaux.

Les maisons principales, les locatifs et les entreprises sont éligibles. Seuls les logements secondaires sont exclus. Pour de plus amples informations, contactez le Service Assainissement au 02 28 13 04 50 ou [www.fontenayvendee.fr](http://www.fontenayvendee.fr), rubrique vie quotidienne.



## ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

Ouverte en priorité aux habitants des 25 communes membres du Pays de Fontenay-Vendée, l'École propose des pratiques variées, tant individuelles que collectives pour tous les âges.



### Nouveauté : batucada pour enfants et adultes !

Nouveauté 2024, création d'un atelier de batucada. C'est un atelier de percussions à peau avec de la déambulation.

- Atelier batucada enfant (7-9 ans) lundis de 18 h à 18 h 45
  - Atelier batucada (+ de 10 ans) lundis de 18 h 45 à 20 h
- L'École intercommunale de musique vient aussi à votre rencontre tout au long de l'année en proposant des événements :
- Le 22 janvier, Conférence « Ma Région Virtuose » préparée et animée par les grands élèves de l'EIM, à la bibliothèque de l'Orbrie, entre conférence et concert...
  - Le 4 février, Moment musical aux Velluire-sur-Vendée. Venez découvrir la musique irlandaise !

• Les 11 et 12 mars, Atelier percussif ! Deux ateliers de découverte et de pratique des percussions, tambours, djembés, congas et bien d'autres. Mardi 11 mars dans la salle des associations de Pissotte, mercredi 12 mars à l'EIM. C'est gratuit !

• Le 11 juin, Moment Musical à Bourneau. Samba, Bossa nova, une soirée sous le thème de l'Amérique du Sud.

• Le 20 juin, Super Renard et ses amis à Auchay-sur-Vendée. Trois classes du territoire chantent la chanson qu'ils ont créée puis participent à des extraits du spectacle « Super Renard » de Ludovic Hellet.

N'hésitez pas à venir encourager les élèves ou partager un moment convivial autour de la musique, **il y a forcément une proposition près de chez vous...**

Le programme détaillé sur [fontenayvendee.fr](http://fontenayvendee.fr)

École Intercommunale de musique - 34 rue Rabelais - 85200 Fontenay-le-Comte

Contactez-nous au 02 51 53 41 64 / [eimd.secretariat@fontenayvendee.fr](mailto:eimd.secretariat@fontenayvendee.fr)



## TROTTINETTES ÉLECTRIQUES, MONOROUES, GYROPODES, hoverboards : les nouveaux engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), comme les autres usagers, doivent appliquer les règles du code de la route qui garantissent leur sécurité et celle des autres.

La création d'une réglementation dédiée par le décret du 23 octobre 2019 et modifié le 31 août 2023 permet de lutter contre les comportements dangereux observés, de promouvoir une utilisation responsable et plus sûre de ces engins et de retrouver un usage apaisé des trottoirs pour les piétons, et en particulier les plus vulnérables : personnes âgées, enfants, personnes en situation de handicap, etc.

### Que dit le code de la route ?

Les règles pour les EDPM sont essentiellement les mêmes que celles applicables aux vélos, avec certaines spécificités.

#### Règles générales

- Les conducteurs d'EDPM doivent adopter un comportement prudent, tant pour leur propre sécurité que celle des autres.
- Comme pour les vélos, il est **interdit de conduire sous l'influence de l'alcool** ou après usage de stupéfiants.
- La conduite d'un EDPM est **interdite à toute personne de moins de 14 ans**.
- **Il est interdit d'être à plusieurs** sur l'engin : l'usage est exclusivement personnel.
- **Il est interdit de porter à l'oreille des écouteurs** ou tout appareil susceptible d'émettre du son, ou d'utiliser le téléphone tenu en main.

• L'assurance de l'EDPM est obligatoire parce qu'il est considéré comme un véhicule terrestre à moteur par le code des assurances, y compris dans le cas d'un service de location d'EDPM en libre service (free-floating). C'est toujours le propriétaire de l'EDPM qui doit souscrire l'assurance obligatoire.

• Il est interdit de circuler sur le trottoir. Sinon l'EDPM doit être tenu à la main.

• En agglomération, il est obligatoire de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. À défaut, les EDPM peuvent circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.

• Hors agglomération, leur circulation n'est autorisée que sur les voies vertes et les pistes cyclables.

Garer son EDPM aux emplacements réservés à cet effet et à défaut, sur les trottoirs, dans la mesure où il ne gêne pas la circulation des piétons et autres usagers.

#### Dérogations

Sous certaines conditions, l'autorité investie du pouvoir de police pourra accorder des dérogations aux règles générales de circulation en :

- autorisant la circulation des EDPM sur les trottoirs à condition de respecter l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne pour les piétons ;
- autorisant la circulation des EDPM sur certaines routes hors agglomération où la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 80 km/h. Dans ce cas, il est obligatoire de porter un casque, des accessoires réfléchissants et de rouler les feux allumés.



## Quels sont les équipements obligatoires ?

Depuis le 31 août dernier, un décret visant à « protéger, dissuader et éviter les comportements dangereux » a relevé l'âge minimum de l'usage des trottinettes électriques de 12 à 14 ans. Et porté à 135 € les amendes encourues pour transport de passager ou circulation sur une voie interdite.

### SÉCURITÉ ROUTIÈRE

#### RÈGLEMENTATION DES TROTTINETTES ÉLECTRIQUES

**AMENDE ENCOUREE EN CAS DE NON-RESPECT ET D'INFRACTION**

- Utilisation interdite aux moins de 14 ans : **135€ AUX PARENTS**
- Passager interdit : **135€**
- Casque audio interdit : **35€**
- Circulation sur trottoir interdite : **35€**
- Défaut d'assurance obligatoire : **JUSQU'À 3750€**
- La trottinette doit être homologuée : **11€**
- La trottinette doit être équipée de freins, d'un avertisseur sonore, de feux avant et arrière et d'un dispositif rétro-réfléchissant : **11€**
- Vitesse limitée à 25 km/h : **135€** si la trottinette est débridée

Port du casque conseillé : circulation sur piste cyclable ou sur routes dont la vitesse maximale autorisée est 50 km/h conseillée.

Hors agglomération, sur les routes autorisées aux EDPM\*, le port d'un équipement réfléchissant est obligatoire de nuit, ou lorsque la visibilité n'est pas suffisante de jour (pluie, brouillard...)

\*EDPM : Engins de Déplacement Personnel Motorisés.

### ÉQUIPEMENTS À TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

**OBLIGATOIRES** (en rouge)  
**RECOMMANDÉS** (en bleu)

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

Vêtement réfléchissant obligatoire la nuit ou si la visibilité est réduite, recommandé le reste du temps

Casque

Avertisseur sonore

Système de freinage

Catadioptres arrière et latéraux

Feux de position avant et arrière

VITESSE DU VÉHICULE LIMITÉE À 25 KM/H (PM CONSTRUCTION DU PAS ENGINS)

1 PERSONNE 14 ANS MINIMUM

CASQUE AUDIO INTERDIT TROTTOIRS INTERDITS

## Sanctions :

- Si vous ne respectez pas les règles de circulation ou si vous transportez un passager : 135 euros d'amende (4<sup>e</sup> classe).
- Si vous circulez sur une voie interdite (voies express et autoroutes, ainsi que la chaussée alors qu'il existe une piste cyclable) : 135 euros d'amende (4<sup>e</sup> classe).
- Si vous circulez sur un trottoir sans y être autorisé ou si vous débridez l'engin : 135 euros d'amende (4<sup>e</sup> classe).
- Si vous roulez avec un engin dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 25 km/h : 1 500 euros d'amende (5<sup>e</sup> classe).
- La nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, si vous ne portez pas un gilet ou un équipement rétro-réfléchissant : 35 euros d'amende (2<sup>e</sup> classe).
- Si vous poussez ou tractez une charge avec votre EDPM ou si vous vous faites remorquer : 35 euros d'amende (2<sup>e</sup> classe).

## ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE FONTENAY LE COMTE ET SA REGION



### Lieu de collecte :

Salle des Œuvres Post Scolaires (OPS)  
102 Rue de la République  
85200 FONTENAY LE COMTE

Renseignements par tél : 02 51 44 62 34

Prise de rendez-vous : <https://dondesang.efs.sante.fr>

## Calendrier 2025

### collectes de 15h00 à 19h00

**JANVIER 2025**  
Jeudi 2

**JUILLET 2025**  
Mercredi 16  
Lundi 21

**FEVRIER 2025**  
Vendredi 28

**SEPTEMBRE 2025**  
Lundi 15  
Jeudi 25

**MARS 2025**  
Mardi 4

**NOVEMBRE 2025**  
Jeudi 20  
Mardi 25

**MAI 2025**  
Vendredi 2  
Mardi 6



## RAPPEL : Toutes modifications extérieures de vos bâtiments et nouvelles constructions doivent être impérativement déclarées en Mairie.

### GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU)

Vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) sous format numérique en vous connectant sur le site dédié GNAU.

Comment déposer un dossier via le Guichet numérique ?

Ce dispositif vous permet de formuler votre demande en ligne et de télécharger les pièces justificatives à chaque étape du dossier. Pour cela, vous devez : Créer un compte, Choisir quel type de dossier vous souhaitez déposer (permis de construire, déclaration préalable...), Sélectionner la commune sur laquelle se situe votre projet, Remplir le Cerfa correspondant à votre demande en joignant toutes les pièces obligatoires, Valider le dépôt de votre dossier, une fois que le formulaire de demande est renseigné et que toutes les pièces nécessaires à l'instruction du dossier sont jointes.

Après enregistrement de votre demande sur le Guichet Numérique, vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Electronique qui sera la preuve de la création de votre dossier. La Commune, où se dérouleront vos travaux, sera alors informée du dépôt d'un dossier et vous délivrera un numéro d'enregistrement qui vous sera communiqué par mail.

**Chaque échange avec l'administration génère un accusé de réception et une mise à jour de l'évolution de votre dossier, vous pourrez ainsi suivre l'instruction de votre demande en temps réel.**

**A noter :** Pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera toujours possible de déposer en format papier le dossier en Mairie ou de l'adresser par courrier.

Rendez-vous sur <https://gnau42.operis.fr/paysfontenayvendee/gnau>

Pour plus de renseignements, contactez votre mairie.

### ADS Permanence CAUE

Permanence mensuelle par Mme Adèle Phelipeau dans les locaux de l'unité ADS

Le lien ci-dessous permet la prise de rendez-vous en ligne :

<https://cal.com/adele.phelipeau-caue/permanence-caue-85-communaute-de-commune-pays-de-fontenay-vendee>



## LES CONSEILS GRATUITS D'UN ARCHITECTE POUR VOTRE PROJET ?



Prenez rendez-vous avec le CAUE de la Vendée

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée) est une association départementale, de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Une de ses missions est de vous conseiller gratuitement en amont, pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de votre habitation.



CONSTRUIRE

ADAPTER

AGRANDIR

SURELEVER

REHABILITER

DIVISER



Renseignements  
02 51 37 44 95  
[caue85@caue85.com](mailto:caue85@caue85.com)

> en savoir + : [www.caue85.com](http://www.caue85.com)



Architecte - Vendredi architecture et urbanisme (recto photo heude)  
Architecte - IICA architecture & urbanisme (recto photo borra)  
Architecte - Atelier M de Architecture (verso)  
Photographe - François DANHART



## QUELLE AUTORISATION AVANT DE COMMENCER DES TRAVAUX ? ON FAIT LE POINT !

### LEXIQUE

DP : Déclaration Préalable / PC : Permis de Construire



**DP**  
Pose de **fenêtres de toit** ou **panneaux solaires** sans création de surface



**DP**  
Remplacement de la **toiture**



### DP ou PC

**Transformation d'un garage en habitat :**  
DP quelle que soit la superficie  
**Changement de destination + travaux de modification de façade ou de la structure porteuse de bâtiment :** PC



**DP ou PC**  
Installation d'un **abri de jardin**  
• entre 5m<sup>2</sup> et 20m<sup>2</sup> : DP  
• > 20m<sup>2</sup> : PC



**DP**  
**Pergola** ou **marquise**



**DP**  
**Création ou changement de menuiseries** de fenêtres, portes, portes de garage ou porte-fenêtres.



### DP ou PC



**Extension du bâtiment (nouvelle pièce, garage, véranda, etc.)**  
**Zone urbaine :**  
< 40m<sup>2</sup> : DP // > 40m<sup>2</sup> : PC  
**Zone non urbaine :**  
< 20m<sup>2</sup> : DP // > 20m<sup>2</sup> : PC

### DP ou PC



**Piscine**  
**Bassin non couvert**  
>10m<sup>2</sup> et <100m<sup>2</sup> : DP  
**Bassin** >100m<sup>2</sup> : PC  
**Piscine couverte**  
Hauteur > 1.80m : PC

### DP

**Ravalement de la façade** peinture, pose de bardage, etc.



### DP

**Clôture** et/ou **portail** (si délibération de la commune)



Il en est de même pour toute pose de volets électriques, pompes à chaleur...  
Qui engendre une modification de l'aspect extérieur du bâtiment.



	Permis de construire	Déclaration préalable de travaux
Délai d'instruction	2 mois à partir de la date de dépôt du PC	1 mois à partir de la date de dépôt du DP
Délai de validité	3 ans	3 ans



## Détecteur de fumée : Où l'installer ?



**UN BOÎTIER MINIMUM POUR CHAQUE ÉTAGE**

- 1 **AU PLAFOND**
- 2 **DANS UN COULOIR** (au niveau de l'espace nuit)
- 3 **DANS UNE CHAMBRE À COUCHER**
- 4 **DANS LE SÉJOUR**






**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE**  
 Livre, Égalité, Culture

## NON AU HARCÈLEMENT

**Victime ou témoin de harcèlement ?**

Pour trouver une solution, parlez-en à une personne de confiance ou appelez le 3018.



Plateforme nationale pour les victimes de harcèlement :  
 3018

NON AU HARCÈLEMENT

## BIENTÔT 16 ANS !

### PENSEZ AU RECENSEMENT

**C'EST OBLIGATOIRE**



Recensement obligatoire en mairie

Se présenter aux heures d'ouvertures muni du livret de famille, de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Dans les 3 mois qui suivent les 16 ans en mairie carte d'identité et livrets de famille.

## LA MISSION LOCALE AIDE ET ACCOMPAGNE LES JEUNES DE 16 À 25 ANS

C'est une aide gratuite, une écoute pour les jeunes. C'est aussi une équipe qui accompagne et aide les jeunes de **16 à 25 ans, sortis du système scolaire, résidant dans le Sud Vendée, quelle que soit leur situation et leur niveau scolaire.**

### Pourquoi venir à la Mission Locale ?

Pour travailler son projet professionnel, l'accès à la formation, l'orientation, l'aide à la recherche d'emploi, l'aide aux démarches et l'accès aux droits, l'accès au logement, rencontrer d'autres jeunes, travailler sa mobilité, sa santé, sa vie sociale... Prenez rendez-vous avec un(e) conseiller(e) au 02.51.51.17.57 pour un conseil, une aide ou un accompagnement personnalisé.

### Nos lieux d'accueil et d'écoute

Un lieu près de chez vous avec nos 15 points d'accueil !

Nos permanences sur tout le territoire du Sud Vendée nous permettent d'avoir une proximité avec tous les jeunes.

#### **Mission Locale Sud Vendée**

47 rue André Tiraqueau 85200 Fontenay-Le-Comte

02.51.51.17.57

[www.missionlocalesudvendee.fr](http://www.missionlocalesudvendee.fr)

### Nos nouveautés :

Dès maintenant : des protections menstruelles et des produits d'hygiène pour les jeunes de notre territoire qui en ont le besoin.

Tout au long de l'année, des visites d'entreprises et RDV intérim organisés par la mission locale pour les jeunes.

# INFORMATIONS PRATIQUES



## Recyclez

### vos coquilles d'huîtres et coquillages



Votre commune participe à l'opération de collecte de coquilles d'huîtres et de coquillages

Venez les déposer dans les points de collecte dédiés.

Pour connaître les lieux de collecte : renseignez-vous auprès de votre commune ou sur [sycodem.fr](http://sycodem.fr)

✓ Collecte de COQUILLAGES uniquement : coquilles d'huîtres, coquilles Saint-Jacques, moules, praires, bulots, bigorneaux, palourdes, escargots...

✗ INTERDITS : sacs plastiques, bourriches, cartons, crustacés (crabes, crevettes, langoustines...), rince-doigts, assiettes ou autres déchets...

👍 Les coquillages seront valorisés en complément alimentaire pour poules pondeuses ou amendement du compost.



Des bacs sont à votre disposition :

À La Meilleraie : Allée des Vieux Chênes  
et  
Dans le bourg : parking du cimetière

## COMPOSTAGE : CONSIGNES DE TRI



## Comment trier ses déchets alimentaires ?

Depuis le début de l'année, le Sycodem met en œuvre de nouvelles actions pour vous aider à valoriser vos déchets alimentaires.

Le geste le plus simple, et abordable dès que vous avez un espace dans le jardin ? Le compostage ! Et pour le réussir, il suffit de suivre les consignes de tri et d'appliquer 4 règles d'or. Ensuite, la nature fait le reste !

## 4 RÈGLES D'OR :

### 1 Apporter un bon mix de déchets

Équilibrer le mélange avec les déchets humides (épluchures de fruits et légumes) et les déchets secs (branches broyées, feuilles mortes, essuie-tout et mouchoirs en papier).



### 2 Fragmenter les déchets

Afin de faciliter l'action des micro-organismes, coupez les déchets en petits morceaux. Cela accélérera le compostage.



### 4 Surveiller l'humidité

Quand il y en a trop, cela empêche l'aération, freine le compostage et dégage de mauvaises odeurs. Pas assez ? Les déchets deviennent secs, les micro-organismes meurent et le processus s'arrête.



### 3 Aérer le compost

Effectuez un brassage régulier avec une fourche afin d'oxygéner le mélange.



## Les consignes de tri :

N'oubliez pas : le Sycodem met à disposition de chaque adresse un composteur individuel.

Des questions ? Un renseignement ? : [anim-compostage@sycodem.fr](mailto:anim-compostage@sycodem.fr)



## INFORMATIONS COMMUNALES

### REHABILITATION DU CIMETIERE

Les habitants de la commune le savent bien, il se peut que certaines familles aient fait inhumer leurs défunts dans une sépulture, sans être titulaires d'une concession dans le cimetière. Ces tombes relèvent donc du régime du Terrain Commun.

Parmi ces sépultures, il apparaît que certaines d'entre elles ont cessé d'être entretenues voire sont dans un état de détérioration avancée. En tout état de cause, au regard de la législation en vigueur dont l'origine est fort ancienne (décret du 23 Prairial An XII), les inhumations en terrain commun (appelé par le passé, de manière inadaptée, la « fosse commune ») sont faites dans un emplacement du cimetière communal mis gratuitement à disposition de la famille pour une durée qui ne peut excéder, par principe, cinq ans dès lors qu'il n'en a pas été décidé autrement.

La tombe en Terrain Commun n'est alors pas destinée à recevoir plusieurs défunts de la même famille et, a fortiori, un caveau de plusieurs places. Une pierre tombale ou tout autre signe indicatif de sépulture peut néanmoins y être installé.

Pour autant, la gratuité de l'occupation du terrain n'emporte aucun droit pour la famille d'en disposer librement ou d'en réclamer la prolongation de son utilisation au-delà de la période réglementaire, à la différence des concessions funéraires, quand bien même plusieurs défunts y ont été inhumés, que ce soit dans un caveau ou en pleine terre.

Aussi, passé le délai réglementaire, la commune est en droit de procéder à la reprise des sépultures établies en Terrain Commun et de libérer les terrains en vue de les affecter à de nouvelles sépultures, évitant ainsi, à court terme, soit d'agrandir le cimetière, soit d'en créer un nouveau avec toutes les incidences financières et environnementales que ces opérations comportent.

C'est pourquoi, seule la concession permet à chacun de bénéficier d'un droit « privatif » d'occupation et de jouissance d'une parcelle de terrain du cimetière afin d'y fon-

der sa propre sépulture et celle de tout ou partie de sa famille.

La concession est alors attribuée moyennant le paiement d'une redevance dont le montant est fixé par la commune au même titre que la ou les durée(s) proposée(s).

Une fois la contribution honorée, des droits sont alors ouverts et garantis à la famille pendant la durée concédée sous réserve que le concessionnaire puis ses ayants droit assurent en tant que de besoin le renouvellement de la concession en temps opportun et maintiennent la sépulture et les monuments en bon état d'entretien et de solidité.

**En conséquence, forte de ce constat et soucieuse de concilier l'intérêt des familles avec les obligations légales, l'équipe municipale a décidé, préalablement à la reprise des sépultures relevant du régime ordinaire, d'accorder un délai aux familles concernées afin de leur permettre de se faire connaître en mairie et de prendre toute disposition qu'elles jugeraient utiles concernant leurs défunts.**

A ce titre, les familles disposent jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2025. En revanche, au terme de ce délai, la commune procédera à la reprise des sépultures, en l'état et les restes seront réinhumés avec toute la décence requise dans une sépulture communale convenablement aménagée dite « ossuaire ».

Afin de respecter scrupuleusement la législation en vigueur et faire en sorte que cette démarche se déroule dans les meilleures conditions avec la nécessaire précision juridique, la municipalité a fait appel à un cabinet spécialisé en la matière : le Groupe ELABOR, département « Cimetières de France ».

Néanmoins, la participation active de tout un chacun par la communication en mairie de tout renseignement complémentaire au sujet des défunts qui sont inhumés dans ces sépultures et de leur famille est un élément humain fondamental pour mener à bien cette mission. Notre commune pourra alors retrouver, à l'horizon 2024-2025, un cimetière à la fois conforme à la législation, à la hauteur du respect dû aux défunts et de la valeur patrimoniale et historique de ce site, lieu de repos éternel et de recueillement.

« La municipalité »



**GRUPE M'SV RECRUTE**  
MULTI SERVICE SUD VENDÉE

des OFFRES D'EMPLOI et un SUIVI sur mesure 🍷

**GRUPE M'SV AU SERVICE DES PARTICULIERS ET DES PRO**  
MULTI SERVICE SUD VENDÉE

✓ L'équipe du Groupe Multi'Service Sud Vendée vous accompagne dans vos recrutements pour des remplacements, des travaux saisonniers, du service à la personne...

MSSV : 2 Bld Du Guesclin ■ 85200 FONTENAY-LE-COMTE ■ 02 51 69 39 39 ■ [accueil@groupe-mssv.fr](mailto:accueil@groupe-mssv.fr) ■ [www.mssv.fr](http://www.mssv.fr)

## LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

NUMÉRO GRATUIT JOIGNABLE DANS VOTRE RÉGION

VOTRE NOUVEAU NUMÉRO DE MÉDECINE DE GARDE

### AGRESSIONS, HARCÈLEMENT OU VIOLENCES ?

## Tu as besoin d'aide ?

VICTIME OU TÉMOIN, IL Y A TOUJOURS UN NUMÉRO POUR T'AIDER.

À LA MAISON      SUR LES RÉSEAUX      À L'ÉCOLE

**119**      **3018**      **3020**

## 3919

### VIOLENCES FEMMES INFO

## 116117

NUMÉRO GRATUIT JOIGNABLE DANS VOTRE RÉGION

VOTRE NOUVEAU NUMÉRO DE MÉDECINE DE GARDE

## 15 SAMU

LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

## 18 SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

## 112

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

## 114

NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

## 17 POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes Twitter et Facebook officiels : @gouvernementfr, @place\_Beaurevoir, comptes de la préfecture et des autorités locales.

Pour en savoir plus : [www.gouvernement.fr/risques](http://www.gouvernement.fr/risques)

GOUVERNEMENT.FR



## Liste des associations michelaises

ASSOCIATIONS	Référent	Tél	Mail
<b>Anciens combattants</b>	Gérard Bonenfant	02 51 69 40 18	gelou.bonenfant@orange.fr
<b>Association Parents d'Elèves</b>	Tiffany Pauline		ape.ecoledelafontaine@gmail.com
<b>Clandesteam</b>	Boutevin Valérie	06 29 43 84 52	boutevin85@live.fr
<b>Cloucq michelais</b>	Guy Coirier	02 51 50 07 03	guycoirier49@yahoo.fr
<b>Emmaüs</b>		02 51 51 01 10	emmaus-fontenay@wanadoo.fr
<b>Entente Sud Vendée</b>	Jean-Michel Fort	07 71 21 30 37	jeanmichel.fort.85@gmail.com
<b>Etincelle</b>	Jean-Marie Meldon		etincelle85200@gmail.com
<b>Gym volontaire</b>	Anita Boissinot	06 27 32 67 97	gym.stmichel@gmail.com
<b>Harmonie municipale</b>	Christophe Cochard	06 43 06 11 50	famille.cochard@wanadoo.fr
<b>MAM faërie</b>	Claire Falleguerho	06 27 66 91 45	assomamfaerie@gmail.com
<b>Maphav</b>		02 51 50 31 29	maphav.stmichel@adapei-aria.com
<b>Mille et une pages</b>	Françoise Dooghe	02 51 50 51 13	bibli1001pages@orange.fr
<b>Mov'in font</b>	Dominique Augereau	06 66 09 89 73	movinfont@gmail.com
<b>à l'Origine d'A Peu Près Tout</b>	Rivière Manon	06 69 59 94 64	loriginedapeuprestout@gmail.com
<b>Retraite heureuse</b>	Guy Gauvreau	06 20 90 25 73	guy.gauvreau@sfr.fr
<b>Saint Michel Sport et Nature</b>	Emmanuel Herouard	06 32 34 03 64	d.herouard@yahoo.fr
<b>Société de Chasse</b>	Julien Pauline	06 03 18 80 48	julien.pauline7@gmail.com
<b>Vendée Z'ailes</b>	Mélanie Grellier		vendeezailles@gmail.com
<b>Loisirs à la carte</b>	Laurence Bermond	07 78 86 66 70	laurence.bermond@neuf.fr

## SOCIÉTÉ DE CHASSE

Composition du bureau et changement de présidence :

M. Julien PAULINE est le nouveau président de la société de chasse de Saint Michel le Cloucq. Il vient succéder à M. Jean Michel BIRAUD après plus de 14 ans de présidence.

Les autres membres du bureau sont : M. Gilles RABIN (Vice-président), M. Richard HOUSSIN TOURANE (secrétaire) et M. Samuel BOUTIN (trésorier).

Contact : julien.pauline7@gmail.com

## CLANDESTTEAM 85

Bonjour chers amis Michelais et Michelaise.

Je sais que vous êtes nombreux à suivre nos exploits en compétition et notre actualité. La saison a été riche en émotion avec notre participation aux 24h du MANS auto avec cette jolie voiture en photo. Une 35ème place au final sur 115 concurrents de 16 nationalités différentes au départ. Le circuit des 24h MANS a été élu le beau plus monument de FRANCE 2024, ville dont est originaire le pilote Michelais Olivier BOUTEVIN, d'où sa grande passion pour cette épreuve. Nous avons reçu le soutien à cette occasion de l'agence d'attractivité VENDEE GRAND SUD et de la commune de SAINT MICHEL LE CLOUCQ.

Lorsque vous lirez ces quelques lignes, nous aurons

fini la saison sur les circuits du VAL DE VIENNE, NOGARO et LE MANS dans le cadre du Championnat du Trophée Tourisme Endurance avec notre PEUGEOT 206 RPS que vous connaissez tous.

Toute l'équipe du CLANESTTEAM85.COM vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année avec pleins de bonnes choses pour 2025.

Nous espérons que cette nouvelle année nous apportera de bonnes nouvelles à vous annoncer, avec encore pleins de projets.

Sportivement  
La présidente  
Valérie BOUTEVIN





## CLOUCQ MICHELAIS *association d'intérêt général*

### Rétrospective 2024 :

#### Cinéma d'hier à aujourd'hui salle des fêtes le 2 février :

La centaine de spectateurs présente a pu découvrir où redécouvrir les traditions campagnardes à travers deux films : les fermes laitières, le four à pain.

#### Prix de l'initiative mémorielle Montaigu le 13 avril :

En présence de M. Gérard Gavory Préfet de la Vendée, Mme Michèle Peltan secrétaire générale de l'association nationale des membres de l'ordre national du mérite nous a remis le prix de l'initiative mémorielle. Doté d'une subvention de 500 €, il est destiné à faire la promotion des initiatives remarquables relevant du domaine de la mémoire. Si nos actions sont remarquables, elles furent remarquées et chaleureusement applaudies.



#### Concert Orphéus église de St-Michel le 24 avril :

Le chœur d'hommes d'Ukraine a livré un spectacle à capella d'une qualité artistique de haut niveau. Ce fut un voyage au cœur des chants traditionnels, des différentes régions d'Ukraine, pour terminer par des chansons du patrimoine français. La recette 1 900 € a été intégralement versée à l'association "Les Joyeux Petits Souliers".



#### Cérémonie du 8 mai 2024 :

Pour la commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire du 8 mai 1944, le Cloucq Michelais a édité un fascicule sur les 3 michelais morts pour la France, avec lectures au monument aux morts.

Ce livret est encore disponible au prix de 7€.

#### Inauguration du four commun de La Meilleraie le 26 mai :

Il a été rénové par les bénévoles du Cloucq Michelais, avec la participation de la municipalité.

Les bénévoles ayant participé à la restauration du four se sont vus remettre un diplôme et une plaque, par le Comité Départemental de la Fédération Française des Médailles Jeunesse, Sports et de l'Engagement Associatif.



Cette belle journée festive a vu passer près de 500 visiteurs avec l'animation de Bruno Ligonnère et des Zazous.

Les préfous, saucisses, mogettes, tartes et brioches, cuits au four, ont eu un grand succès.

#### Pique-nique des bénévoles le 4 août au château de Beau-lieu :

Que ferait le Cloucq Michelais sans ses bénévoles ? Pour les remercier de leur fidèle engagement ils étaient conviés à partager un moment convivial qui s'est poursuivi l'après-midi par un hommage à Michel Ragon, organisé en partenariat, avec l'association 1001 pages.

#### Visite surprise de nos cousins canadiens :

Les descendants de la famille Le Roy, à la recherche de ses racines, furent accueillis par les représentants du patrimoine fontenaisien et des membres du Cloucq Michelais le 9 septembre dernier.

Ce fut un moment d'échanges de documents, de livres, de discussions sur la généalogie et la période de migration vers le Québec.



#### Agenda :

Dimanche 22 décembre 2024 : Noël en fête au château de Beaulieu.

Vendredi 14 mars 2025 : Assemblée générale.

Dimanche 23 mars 2025 : concert des Stentors.

#### Information :

Pour plus de renseignements et nous suivre :

écrivez-nous : [lecloucqmichelais@yahoo.com](mailto:lecloucqmichelais@yahoo.com)

visitez notre page facebook : Le Cloucq Michelais



## LES ASSOCIATIONS

### LOISIRS A LA CARTE

« Une belle aventure mais surtout de belles rencontres ! » C'est ainsi que l'on pourrait résumer les rendez-vous mensuels des adhérents de l'association Loisirs à la Carte. Depuis deux ans maintenant une trentaine de joueurs se réunissent à la fréquence d'un rendez-vous par mois. Belote, tarots, tock et jeux de sociétés, la convivialité et les éclats de rires rythment leurs soirées. Le samedi soir à partir de 18 h 30 avec inscription obligatoire au 07 78 46 66 70.

Un second groupe d'une dizaine de personnes a trouvé ses marques en 2024 autour d'aiguilles à tricoter, de crochets et de pelotes de laine ou de coton. Ces dames mènent à bien leurs projets en profitant de conseils éclairés et découvrent de nouvelles techniques ou bien cherchent de nouveaux modèles. (Deux séances par mois les lundis après-midi, renseignements au 07 78 46 66 70.)

Assemblée générale ouverte à tous le 9 février 2025.

Le 1<sup>er</sup> juin 2025, Loisirs à la Carte organisera son premier videgrenier sur l'espace extérieur de la salle des fêtes.

La présidente Laurence Bermond



### MOV'IN FONT

Notre devise : sport, bien-être, santé.

C'est pour cela que nous proposons des séances hebdomadaires dans 3 disciplines

**QI GONG.** Depuis septembre à St Michel le Cloucq salle annexe tous les lundis de 17h30 à 19h, nous vous proposons du lâcher prise avec des cours de Qi Gong qui est une pratique de santé millénaire liée à la médecine chinoise. Les bienfaits sont : souplesse des articulations, détente musculaire, régulation des fonctions organiques, gestion des émotions et du stress, positivisme.

**SPINNING** une vingtaine de personnes pratiquent régulièrement du Spinning les mardis de 17h45 à 19h et de 19h30 à 20h45. C'est un concept associant musique rythmée et cardio training se faisant sur un vélo ergonomique. Une séance permet de perdre jusqu'à 900 Kcal par heure. Il n'y a pas d'âge pour le pratiquer, ni de limite liée à la condition physique. Il suffit d'adapter la résistance à son niveau de forme. On peut donc trouver dans un même cours un athlète de haut niveau et un débutant.



Du spinning enfant/parent à partir de 5 ans est également en projet les mercredis après-midi pour le début d'année.

**PILATES** Les cours en petit groupe (maximum 12 personnes) ont lieu à Fontenay le Comte, les lundis et jeudis de 18h à 19h et de 19h15 à 20h15 avec matériel (swissball, foam roller, planche d'équilibre, abdo roller, élastiques, anneau) Ses bienfaits de cette discipline sont multiples : raffermissement des muscles en profondeur, correction de la posture, renforcement de la sangle abdominale, atténuation des douleurs rachidiennes, affinement de la silhouette, amélioration de la respiration et de son rythme.

**PILATES ADAPTE** : cours spécial limité à 6 personnes avec DES pathologies, des difficultés de mobilité ou fin de rééducation à Fontenay le comte les jeudis de 17h à 17h45

Il est possible de venir découvrir gratuitement nos activités et de nous rejoindre en cours d'année

Renseignements 06 66 21 69 56



## LES ASSOCIATIONS



### ENTENTE SUD VENDEE

L'entente sud Vendée organise la pratique du football sur les communes de L'Orbrie, Pissotte et Saint-Michel-le-Cloucq.

Le club a engagé cette saison en championnat : 3 équipes seniors, 1 équipe féminine, 1 équipe U 18, 1 équipe U 15 et 1 équipe U 13 (ces 3 équipes sont en entente avec l'USAV Saint Hilaire des Loges – Foussais). L'équipe première joue en deuxième division, la première réserve en quatrième division, la deuxième réserve en cinquième division et l'équipe féminine en deuxième division. Les U 18, les U 15 et les U 13 jouent en troisième division. Les loisirs sont en entente avec Doix AS4VF. Le club engage également des équipes U 11, U 9 et U 7.

Les entraînements se déroulent de septembre à mai les mercredis et vendredis pour les seniors, les mercredis et vendredis pour les féminines, les mardis et vendredis pour les U 18, les mercredis et vendredis pour les U 15, les lundis et mercredis pour les U 13 et le mercredi après-midi pour les enfants de l'école de foot. Les seniors sont entraînés par Thierry DANISOT et Jimmy ROGEON le vendredi, les féminines par Théo LECOMTE, les jeunes en entente par Tom ROGEON (en formation BPJEPS – BMF) et Maxime RIGAUDEAU éducateur de l'USAV et des U 11 aux U 7 par Tom ROGEON et Mattéo HOAREAU en service civique.

Le bureau du club est le suivant : Maxime RENAUDEAU ( co-président sport ), Jean-Michel FORT ( co-président administratif ), Yannick MARCEAU ( trésorier ), Fabrice PIPET ( trésorier adjoint ), Corentin BOISSINOT ( responsable des seniors et du BPJEPS – BMF ), Sébastien GUERIN ( responsable des jeunes ), Guillaume TURPAUD ( responsable du sponsoring ), Amélie TOUZEAU ( responsable des fêtes ), Dominique PORCHET ( responsable de l'équipement ) et Jean-Marie BOISSINOT ( responsable des relations avec les mairies et des terrains ) .

Le club organise les manifestations suivantes pendant la saison 2024 – 2025 :

Le concours de belote le dimanche 10 novembre à Pissotte

La vente de chocolats en décembre à L'Orbrie

Le concours de palets le samedi 25 janvier à L'Orbrie

Le repas dansant le samedi 4 avril à Saint Michel le Cloucq

L'assemblée générale réservée aux licenciés et supporters le vendredi 23 mai à Saint Michel le Cloucq

Le tournoi des fiefs vendéens le samedi 24 mai à L'Orbrie

Le méchoui réservé aux licenciés et supporters le jeudi 29 mai à L'Orbrie

Le club accueille les nouveaux joueurs débutants ou confirmés. Vous pouvez contacter Maxime RENAUDEAU au 0662150279 ou Jean-Michel FORT au 0771213037 pour tout renseignement.

Amitiés sportives



# LES ASSOCIATIONS

## ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE

Nos cours ont repris le 9 septembre 2024 et sont animés par Camille et Marion, monitrices diplômées qui nous proposent des activités sûres et de qualité dans une ambiance très conviviale. 137 adhérents ont rejoint notre association. Depuis la rentrée, un nouveau cours de renforcement musculaire est assuré le mercredi soir par Marion, notre nouvelle animatrice.

### Rappel des horaires :

Lundi (Camille)

16h45-17h30 : gym type Pilates

17h45-18h30 : gym type Pilates

18h45- 19h45 : gym dynamique

Mercredi : 18h45-19h45 :

renforcement musculaire (Marion)

Jeudi (Camille) 10h30-11h30 : gym douce



Pour plus d'infos :  
gym.stmichel@gmail.com  
<http://www.stmichellecloucq.fr/>  
Nathalie Hilaireau 07.70.15.12.10

Notre Randonnée « La Michelaise » est fixée au dimanche 27 avril 2025, réservez votre date pour venir découvrir ou redécouvrir les chemins et les sentiers forestiers de la commune. Pour rappel, les cours ont lieu à la salle polyvalente. Le tarif annuel de l'adhésion est fixé à 75€.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous  
Sportivement, Le Bureau de la gym



## HARMONIE MUNICIPALE

En 2025, Le traditionnel repas dansant de la fête de la musique est prévu le 22 juin.

Notez cette date sur votre agenda !

Les répétitions se déroulent chaque vendredi soir à 20h00 dans la salle annexe à la salle des platanes de Saint-Michel-le-Cloucq sous la direction de notre chef de musique Daniel VAIRON. Bonne humeur et convivialité sont au rendez-vous ! Les musiciens(nes) pratiquant la musique depuis peu ou l'ayant arrêté depuis plusieurs années, peuvent pousser la porte de la salle de répétition pour nous rencontrer. La variété de notre répertoire permet à chacun(e) de jouer avec son instrument (trompette, saxophone, clarinette, Euphonium, trombone, percussions...) quel que soit son âge ou son niveau.

Les musiciens et musiciennes de l'Harmonie municipale de Saint-Michel-le-Cloucq vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur pour 2025.

**Contact** : Christophe COCHARD, Président de l'Harmonie. Tél. 06 43 06 11 50 (envoyer SMS)





## LES ASSOCIATIONS

### L'ETINCELLE

Une nouvelle année commence et les répétitions aussi.

Nous comptons sur votre présence pour nous réchauffer de vos applaudissements.

Cette année, nous vous proposons une comédie : « la croisière abuse... », une comédie d'Isabelle Oheix et d'Eric Beauvillain.

Cette croisière promettait un havre de paix sur un océan de sérénité... Hélas, ce sera loin d'être le cas pour nombre de passagers !

Le magicien Eduardo a perdu la précieuse bague de l'excentrique comtesse Zubrowka en pleine exécution de son numéro, volée par... Arsène Lupin ! Il lui reste moins de 24 heures pour retrouver cette fichue bague ! Quelques éléments perturbateurs s'immisceront dans ses recherches : du pot de colle malchanceux attirant les mauvais coups du sort totalement déjanté que tout le monde vient consulter pendant

ses vacances, des homards dans la piscine aux cacahuètes pimentées, de l'épouse à l'amant imaginaire au barman harcelé par la dame de compagnie... Jusqu'à la rambarde qui n'a rien demandé et par-dessus laquelle quelqu'un risque de passer... Péripéties mouvementées et cocasseries, pleines d'humour, le voyage promettait d'être calme mais, vraiment, la croisière abuse ! Une pièce drôle, visuelle et sans temps morts !

La troupe des jeunes « les allumettes » joueront en levée de rideau. Venez vous divertir et passez un bon moment en notre compagnie lors de nos représentations.

À L'Orbrie salle polyvalente : le samedi 22 et dimanche 23 février 2025 À Saint-Michel-le-Cloucq salle des fêtes : le vendredi 28 février le samedi 1er mars le dimanche 2 mars Réservation au 06 22 25 28 87 ou 06 14 73 12 42 entre 18h et 20h30.



### ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Une nouvelle année scolaire a commencé et l'association des parents d'élèves de l'école de la fontaine a repris ses activités. La vente des madeleines Bijou a eu lieu en novembre et la troupe de théâtre des parents d'élèves s'est investie pour offrir un spectacle de Noël aux enfants.

L'APE souhaite remettre en place la boum des enfants qui est désormais très attendue par les élèves, certainement couplée avec la vente de pizzas le 7 mars 2025.

Afin de maintenir ses financements pour la coopérative scolaire, l'APE a besoin de poursuivre ses projets voire en développer de nouveaux, alors les membres du bureau actuel invitent chaque parent à donner un peu de son temps, de ses idées, de sa bonne humeur...

L'APE souhaite remercier les Michelais qui participent aux événements et adresse à chacun de vous ses meilleurs vœux !





## ANCIENS COMBATTANTS

L'année 2024 restera une année riche en activités pour notre association d'anciens combattants PG-CATM-OPEX, Veuves et Sympathisants. En début d'année 2024, il y a eu une bonne participation des adhérents à notre Assemblée Générale et le repas qui a suivi fut très apprécié par les convives.



La matinée préfou du mois de mars a obtenu également un succès avec la présence d'un bon nombre d'adhérents. Le 8 mai journée de commémoration de l'armistice 39/45 au monument aux morts, nos deux porte-drapeaux, Ghislain Noyelle et Frédéric Bachir reçurent l'insigne départemental de porte-drapeau. Celui-ci fut remis par Monsieur le Maire Francis Guillon. Cette cérémonie fut suivie du traditionnel banquet à la salle des fêtes. La journée détente du mois de septembre s'est déroulée dans la convivialité. Le samedi 12 octobre restera le temps fort de l'année pour notre association, avec la remise officielle de notre drapeau "devoir de mémoire" sur lequel est inscrit PG-CATM-OPEX -Veuves et Sympathisants sur une face et le nom de la commune avec le blason communal sur l'autre face.



Plus de 60 porte-drapeaux des sections d'anciens combattants de tout le sud Vendée ont défilé de la salle des fêtes au monument aux morts où s'est déroulée la cérémonie protocolaire rassemblant 200 personnes avec l'harmonie municipale, en présence des élus du conseil municipal, des élèves de l'école de la fontaine et du public Michelais. Elle fut empreinte de recueillement et de simplicité. Ce drapeau porté fièrement par les élus du conseil municipal des enfants a été remis par Monsieur le maire à Frédéric Bachir qui désormais le portera lors de toutes les sorties commémoratives. La matinée s'est terminée à la salle des fêtes avec les discours du président Gérard Bonenfant qui a rappelé que ce drapeau était le symbole de l'engagement des jeunes générations à se souvenir et rendre hommage au sacrifice de nos aînés qui ont payé de leur vie, leur engagement à sauvegarder la paix et la liberté dans notre pays.

Madame Sarrazin vice-présidente nationale des ACPG CATM, soulignera dans ces propos l'importance de ce drapeau. Il est le symbole du courage, l'abnégation dont sont capables des êtres humains devant l'obstacle même au péril de leur vie et auxquels nous rendons hommage. Ce drapeau au fil des années sera porté par des mains qui se voudront plus jeunes que les mains précédentes. Je remercie ces enfants qui nous accompagnent aujourd'hui et souhaite que vous n'ayez aucune inscription de combattants à ajouter sur ce drapeau et pour conclure : que notre vie œuvre pour connaître et apprécier durablement ce que représente ce mot tant espéré le mot "paix". Monsieur le Maire, Francis Guillon a conclu en disant que ce nouveau drapeau tricolore serait dorénavant l'étendard de tous les enfants Michelais. Il sera notre compagnon de route dans les cérémonies officielles et autres. La matinée s'est terminée avec la Marseillaise chantée par les élèves de l'école de la fontaine et de toute l'assistance. (Grand moment d'émotion)



Le verre de l'amitié a clos cette belle cérémonie.

Enfin la commémoration du 11 novembre et notre cérémonie du souvenir du 5 décembre ont conclu cette année 2024. L'association est composée d'une cinquantaine de membres répartis entre les combattants AFN, OPEX, les veuves et des sympathisants. Nous lançons un appel auprès des Michelaises et Michelais, nous sommes prêts à accueillir de nouveaux membres sympathisants, Le but de notre association est d'assurer une mission patriotique en participant au devoir national de mémoire envers celles et ceux qui ont combattu, souffert et donné leur vie pour notre pays. Concrètement cette mission s'exerce lors des différentes cérémonies annuelles commémoratives d'hommage aux morts pour la France. Notre association est ouverte non seulement aux anciens combattants, prisonniers de guerre, veuves d'anciens combattants, combattants des théâtres d'opérations extérieures mais également à toutes celles et tous ceux qui veulent s'inscrire dans cette démarche mémorielle en qualité de membres sympathisants. C'est ainsi que nous lançons cet appel à tous les citoyens et citoyennes de notre commune pour adhérer à notre association et perpétuer à nos côtés les devoirs de mémoire à l'égard de celles et ceux qui se sont sacrifiés pour la France. Vous pouvez vous adresser au président Gérard Bonenfant, au secrétaire Yves Billaud ou à un membre du conseil d'administration. Les dates à retenir pour 2025 : Février (date non fixée) Assemblée générale, Le dimanche 9 mars, la matinée préfou, Le 8 mai la commémoration et le traditionnel banquet.

Le bureau

# LES ASSOCIATIONS

## LA RETRAITE HEUREUSE

Notre club vient de fêter ses 50 ans.

Avec 107 adhérents présents sur 130, nous avons bien mangé, dansé et joué un petit théâtre improvisé grâce à une troupe venue du Périgord qui a choisi 14 volontaires parmi les adhérents. Après avoir été habillés, ils ont joué leur rôle de « l'école des cancrès » presque comme des professionnels, pas sans rire vous devez bien le penser ! Quoi de mieux que notre club pour s'amuser quand l'heure de la retraite a sonné ?

Notre assemblée générale aura lieu le mardi 21 janvier 2025.

Le conseil d'administration et moi-même vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et tous nos vœux pour 2025.

Le président, Guy Gauvreau



## RELAIS PAROISSIAL

Saint Michel fait partie de la paroisse de Saint Claire de Fontenay qui assure la vie catholique avec des activités propres au relais.

site : [paroisse-fontenaylecomte.fr](http://paroisse-fontenaylecomte.fr) et adresse mail : [fontenaylecomte@diocese85.org](mailto:fontenaylecomte@diocese85.org)

A l'église des dépliants concernant la vie de la paroisse sont à votre disposition.

Si vous avez besoin d'un service d'Eglise (demande de messes, information pour les baptêmes, mariage, catéchèse...) vous pouvez contacter la maison paroissiale. Une équipe de laïcs y assure une permanence, 25 rue Saint Nicolas à Fontenay aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi : de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h30 et le samedi de 9h30 à 12 h00.

## COMMUNAUTÉ EMMAÛS

Etre bénévole c'est bien, à Emmaüs c'est mieux !

Aristote (384 av JC) disait déjà : « l'essence de la vie est de servir les autres et de faire le bien »

Une belle et simple définition de ce que devrait être le bénévolat.

Dans la pratique, il s'agit bien de donner son temps sans attendre de contrepartie, c'est aussi un grand apport personnel qui permet de faire de nouvelles connaissances, de découvrir d'autres horizons, de participer à un mouvement, d'apprendre à connaître autrui, etc...

A Emmaüs, le bénévole appelé « Ami » participe à l'activité journalière avec les compagnons et les compagnes sur leur lieu de vie. Cela peut aller, selon les compétences et les besoins : du tri des dons, de la mise en place des objets reçus, de la révision et la remise en état des vélos, d'aider à l'apprentissage du français ou des mathématiques, à la vente...

Les horaires de messes sont affichés à l'église.

Deux temps de fête : célébration de la fête du 15 août à 10h30 et célébration de la Saint Michel fin septembre, suivies du verre de l'amitié.

N'hésitez pas à rejoindre notre équipe relais : Catherine Caro, Régine Chaillé, Françoise Dooghe, Line Grobey, Maurice Landreau, Michèle Largeteau, Martine Laubretton, Marie Noëlle Marquet, Cécile Tosolini .

Pour le relais paroissial de Saint Michel : Catherine Caro (Tél : 07 67 95 56 72)



Si vous avez un peu ou beaucoup de temps libre, de quelques heures à 2 jours par semaine, l'envie de vous investir dans un Mouvement International, de faire de nouvelles connaissances, venez nous rejoindre, nous serons très heureux de vous présenter la Communauté Emmaüs.

Nous vous informons également de **nouveaux horaires** à partir de Janvier 2025 !!

**Les magasins seront ouverts les mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h30.**

**Les vendredi de 14h à 17h30**

Les dons sont toujours accueillis du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h00, sauf le jeudi 16h00.

**ATTENTION ne ratez pas notre Grande Braderie d'hivers les 14 et 15 Février 2025 !**

Contact de la communauté : 02 51 51 01 10 – [emmaus-fontenay@wanadoo.fr](mailto:emmaus-fontenay@wanadoo.fr)

Site internet : [emmaus-flc.fr](http://emmaus-flc.fr)

La Communauté Emmaüs de St Michel le Cloucq

# INFOS



## MAIRIE DE SAINT MICHEL LE CLOUCQ

*Place de la Mairie*

*85200 Saint-Michel-le-Cloucq*

*02 51 69 26 32*

*mairie@saintmichellecloucq.fr*

*Www.saintmichellecloucq.fr*



## HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRETARIAT :

*Lundi : 9h00 - 11h30 / 13h30 - 17h30*

*Mardi, jeudi : 13h30 - 17h30*

*Vendredi : 9h00 - 11h30 / 13h30 - 17h00*

*Fermé le mercredi et le samedi*

*PERMANENCE DU MAIRE les mardis à partir de 14h00 ou sur rendez-vous*

*PERMANENCE DES ADJOINTS les jeudis de 14h00 à 16h00 ou sur rendez-vous.*

## HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE CNI ET PASSEPORTS :

*Lundi et vendredi : 9h00 - 12h00 / 15h00 - 18h30*

*Mardi : 10h30 - 12h00 / 15h00 - 18h30*

*Mercredi : 14h00 / 18h30*

*Jeudi : 15h00 / 18h30*



## NUMEROS UTILES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE**

**02 28 13 07 07**

**SYCODEM (collecte des déchets ménagers)**

**02 51 50 75 35**

**SOUS PREFECTURE**

**02 51 50 14 20**

**TRESOR PUBLIC**

**02 28 13 04 80**

**ASSISTANTE SOCIALE**

**02 51 53 67 00**

**ADS (autorisation du droit des sols)**

**02 51 53 11 90**

**CENTRE DES IMPÔTS**

**02 51 53 11 11**

**GENDARMERIE**

**02 51 52 10 05 ou 17**